

**Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE**

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 30 mars 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h30.

Étaient présents : **Patrick MAUGARS, Valérie GLUTRON, François BOUTIN, Patrice LEROUX, Gloria Le LAY, Sébastien BROSSARD, Gwenaëlle BOUFFARD, Christel LECLANCHER, Byron FERY, Aurélie MORISSE, Jean-Marc HAINE, Delphine ISIDORE, Françoise VASSEUR.**

Absent : Alain LEMARCHAND / Absence excusée : Philippe SEMENT

Madame Valérie GLUTRON est nommée secrétaire de séance.

Lecture du compte-rendu de la séance précédente et signature du registre des délibérations.

Approbation du compte-rendu de la séance du 16 février 2021.

2021 - 18 Approbation du Compte de Gestion 2020

Monsieur le Maire présente le Compte de Gestion du receveur municipal des Andelys concernant l'exécution du budget 2020 de la commune, document qui présente des résultats identiques au Compte Administratif de la commune.

Après avoir constaté la concordance avec le compte administratif de la commune et après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité de ses membres présents le compte de gestion 2020.

2021 - 19 Compte Administratif 2020

M. BOUTIN présente le Compte Administratif 2020 comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Résultats
Recettes (titres émis)	139 498,58 €	1 084 202,32 €	
Dépenses (mandats émis)	132 017,40 €	887 196,55 €	
Résultat exercice 2020	7 481,18 €	197 005,77 €	204 486,95 €
Résultat de clôture 2019	-36 530,60 €	166 696,96 €	130 166,36 €
Résultat de clôture 2020	-29 049,42 €	363 702,73 €	334 653,31 €
Restes à réaliser en dépenses	-8 948,05 €	0,00 €	
Besoin de financement de la section d'investissement	-37 997,47 €		

Monsieur le Maire se retire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2020 à l'unanimité de ses membres présents.

2021 – 20 Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 et considérant la régularité des opérations, décide à l'unanimité de ses membres présents, d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement reporté (R002) :	325 705,26 €
Solde d'exécution de la section investissement reporté (D001) :	29 049,42 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	37 997,47 €

2021 – 21 Budget primitif 2021

M. BOUTIN présente le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021 :

- Dépenses de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 367 401,26 €
- Recettes de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 367 401,26 €
- Dépenses d'investissement (votées par chapitre) : 414 491,47 €
- Recettes d'investissement (votées par chapitre) : 414 491,47 €

Vu le projet de budget primitif présenté par Monsieur BOUTIN, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité de ses membres présents le budget primitif 2021.

2021 – 22 Taux de contribution directe

Monsieur le Maire propose les taux de contribution directe suivants :

- Taxe d'habitation : 10.59%
- Taxe foncière (bâti) : 15.88%
- Taxe foncière (non bâti) : 47.22%

Soit aucune augmentation du taux communal.

NB : taux départemental 2021 : 20.24%

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité de ses membres présents les taux de contribution directe proposés par Monsieur le Maire.

2021 – 23 Achat d'une emprise de la parcelle AC8

La mairie va acquérir, pour 1 euro symbolique, une portion de 20m² de la parcelle AC8 appartenant à Mme FARIGOUL Nathalie et M. FARIGOUL Tony. Cette emprise permettra l'aménagement d'un emplacement pour le dépôt des poubelles, les jours de collectes, des habitants de l'impasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, approuve le projet d'acquisition d'une emprise de 20 m² appartenant à Madame FARIGOUL Nathalie et M. FARIGOUL Tony, à l'euro symbolique.

2021 – 24 Travaux d'effacement du SIEGE 27 pour 2021

Suite à la demande de la Municipalité, le SIEGE 27 a retenu dans sa programmation 2021 l'enfouissement des réseaux des impasses du Muguet et du Chemin Vert. Le montant des travaux est d'environ 100 000 euros dont 22 166.66 euros pour la commune.

Etant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE, dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité de ses membres présents, Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec le SIEGE 27.

Compensation des frais de garde ou d'assistance engagés par les communes de -3500 habitants

L'Etat prend en charge, à compter du mois de janvier 2021, les frais de garde d'enfants ou d'assistance engagés par les élus des communes de moins de 3 500 habitants, pour leur permettre d'assister aux réunions indispensables à l'exercice de leur mandat électoral. Ceux-ci concernent les gardes d'enfants, de personnes âgées, de personnes en situation de handicap, ou ayant besoin d'une assistance personnelle à leur domicile. Après avoir procédé au défraiement des élus, la commune peut en demander le remboursement auprès de l'Agence de services et de paiement (ASP).

Les remboursements de frais ne peuvent s'effectuer que sur présentation d'un état de frais et d'une délibération du conseil municipal sur les modalités de ces remboursements.

Il a été convenu que la Commission Aide Sociale déterminera les règles d'attribution et que la délibération sera votée au prochain conseil municipal.

2021 - 25 Convention d'adhésion au service missions temporaires du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure pour la mise à disposition d'agent

L'article 25 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les Centres de gestion peuvent recruter des agents en vue de les affecter à des missions temporaires ou d'assurer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou encore de pourvoir à la vacance temporaire d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu.

Ces agents peuvent être mis à la disposition des collectivités affiliées et non affiliées à titre onéreux, conformément à l'article 22 (alinéa 6 de la loi n° 84-53) et par convention.

Pour assurer la continuité du service, il conviendrait d'adhérer au service des missions temporaires du CDG27 et donc de signer une convention avec le CDG27.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents, émet un avis favorable pour le recours au service de remplacement proposé par le CDG27.

2021 - 26 Attribution d'un nom à l'Impasse de la ZA des 4 Acres

Il serait nécessaire qu'un nom soit attribué à l'impasse située dans la ZA des 4 Acres, afin de faciliter la venue de visiteurs, livreurs... Monsieur le Maire propose le nom d'Impasse des 4 Acres.

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité de ses membres présents, le nom de : « Impasse des 4 Acres ».

2021 - 27 Délibération corrective - Demande de subvention pour le projet « Ecole numérique »

De nouveaux éléments nécessitent la révision de la délibération passée lors du conseil municipal du 16 février : l'ajout d'un volet services et ressources et la prise en compte d'un montant subventionnable maximum (3500€ par classe).

Plan de financement :

Volets de l'AAP	Montant global prévisionnel (TTC) pour la commune	Montant subventionnable	Montant de la subvention Etat pour la commune	Part Communale
Volet équipements	17 532	14 000	9 800	7 732
Volet services et ressources	634	1 840	317	317
Total	18 166		10 117	8 049

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, valide cette délibération modificative.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Remerciements :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la Commune a reçu une carte de remerciements de Mme LEFEBVRE, suite à l'achat de fleurs pour les obsèques de sa fille.

2. Repas des Anciens du 1^{er} mai :

Madame BOUFFARD aimerait savoir si le repas du 1^{er} mai sera maintenu.

Monsieur le Maire répond qu'étant donné la situation sanitaire actuelle, il est difficile de se projeter dans l'avenir. Le repas ne se fera pas au mois de mai mais peut-être au mois de septembre. Dans le cas contraire, un système de bons repas pourrait être reconduit, comme l'année dernière.

3. Concours des maisons Fleuries :

Madame ISIDORE souhaiterait qu'une date soit définie pour le concours des maisons fleuries.

Le Conseil Municipal propose début juin.

4. Caméras de surveillance :

M. HAINE demande à M. Le Maire s'il a des retours concernant le projet de caméras de surveillance.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a reçu encore aucun devis, malgré les demandes faites.

5. Projet « mise en vente de la Grange » :

Monsieur le Maire informe le Conseil que la délibération concernant la mise en vente de la Grange sera soumise au vote lors du prochain conseil municipal. Il n'a, à ce jour, reçu que très peu de retours d'administrés.

6. Changement des candélabres de la Cité Aldébaran :

M. Le Maire rappelle que les candélabres de la cité Aldébaran sont trop anciens et ne permettent plus d'avoir une maintenance. Le remplacement de ceux-ci par le SIEGE 27 sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h00.